

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA19-10-0011-2

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA19-10-0011-2 soit le Règlement modifiant le Règlement RGCA19-10-011 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord.

Ce règlement entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2024 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 5 novembre 2024.

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement